

La PCO TND de la Manche
est financée par l'ARS et co-
portée par les PEP 50,
Normandie Pédiatrie et le
Centre Hospitalier de l'Estran.
Son fonctionnement s'appuie
sur une collaboration avec
plusieurs partenaires du
secteur médico-social et
sanitaire.

NOUS CONTACTER

PCO TND 50
Dans les locaux du CAMSP de Saint-Lô
682 rue Jules Vallès
50 000 SAINT LÔ

06 07 01 29 02
contact.pco50@pep50.fr
pco50.contact@normandie.mssanté.fr

Ouverture le lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h



La PCO TND de la Manche :

- **ORIENTE** l'enfant et sa famille dans un parcours bilan et/ou interventions précoces
- **SOUTIENT** les professionnels de santé dans leur pratique (information, sensibilisation)
- **FEDERE** un réseau de partenaires

La PCO TND 50 assure :

LA COORDINATION DES SOINS par une équipe dédiée (médecins, coordinatrices, assistante de coordination).

LE FINANCEMENT DES SÉANCES auprès des praticiens libéraux de proximité (psychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens), par un conventionnement avec la CPAM.

Elle s'adresse aux :

Enfants de moins de 12 ans, dès lors qu'il existe une suspicion de Trouble du Neuro-Développement, qui peut se traduire par des difficultés :

- d'interactions sociales
- d'acquisition du langage
- développement intellectuel
- de coordinations
- d'attention +/- hyperactivité
- dans les apprentissages scolaires



REPÉRAGE

Repérage de signes de développement inhabituel, pouvant faire penser à un Trouble du Neuro-Développement

Parents, Pédiatre, Médecins généralistes, Professionnels de la petite enfance, Education Nationale, etc



ADRESSAGE

Transmission du formulaire d'adressage par un médecin : généraliste, pédiatre, médecin de PMI, médecin scolaire, spécialiste ou hospitalier

Pour les 0-6 ans

Formulaire médical uniquement

- enfant sans parcours entamé
- sans reconnaissance MDA pour le TND

Pour les 7-12 ans

Formulaire médical + 3 volets d'observation (parents, médecin, enseignant)

- Pour le 1er diagnostic de TND ou un trouble associé
- Peut déjà avoir une reconnaissance MDA (sous réserve)



VALIDATION + DÉFINITION DU PARCOURS

Par le médecin de PCO et l'équipe de coordination

- Parcours en libéral
- Parcours mixte
- Parcours en structure



MISE EN OEUVRE DU PARCOURS

Accompagnement de 12 mois, renouvelable une fois si besoin

- Financement de bilans et/ou séances en (neuro)psychologie, ergothérapie, psychomotricité avec des professionnels conventionnés
- Accompagnement des familles
- Synthèse pluridisciplinaire à mi-parcours pour anticiper la sortie



FIN DE PARCOURS

Préparation de la sortie avec relais et/ou démarches

- Si indiqué, constitution d'un dossier à la MDA
- Poursuite du suivi par le médecin référent de l'enfant

VOUS ÊTES PARENT

Vous êtes inquiet et vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement adapté et coordonné :

- 1 Si votre enfant a **moins de 7 ans**, il ne doit pas avoir de dossier à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) pour un TND.
- 2 Si votre enfant a **entre 7 et 11 ans inclus**, il peut déjà avoir un 1er diagnostic qui a conduit à une reconnaissance de handicap.

Contactez votre médecin généraliste, votre pédiatre ou tout autre médecin qui pourra envisager une demande à la PCO TND 50.

VOUS ÊTES ENSEIGNANT

Certains élèves, au-delà des délais d'adaptation, peuvent manifester des signes d'écart significatif dans les acquisitions.

Proposez le formulaire de repérage à la famille en lui conseillant de prendre contact avec son médecin généraliste, son pédiatre ou tout autre médecin qui pourra évaluer une demande à la PCO TND 50.

VOUS ÊTES MÉDECIN

Vous pouvez faire appel à la PCO TND 50 pour vos patients, en remplissant le formulaire, disponible sur le site "handicap.gouv.fr" ou sur ViaTrajectoire.



0-6 ans inclus :

1 formulaire médical à envoyer à la PCO

7-11 ans inclus :

3 volets (médical, parents, enseignants) à envoyer à la PCO

Formulaires disponibles ici :

